

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**POINT 5(A) DE L'ORDRE DU JOUR**

**CX/FL 09/37/8-ADD.1**

# F

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES  
ALIMENTAIRES  
TRENTE-SEPTIÈME SESSION  
CALGARY (CANADA), 4 – 8 MAI 2009**

***DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION,  
L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS  
BIOLOGIQUES :***  
**ANNEXE 1 : ADDITION DE L'ÉTHYLÈNE POUR D'AUTRES PRODUITS  
(CL 2008/11-FL, ALINORM 08/31/22, ANNEXE III)**

**COMMENTAIRES DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 6**

**COMMENTAIRES DE :**

**BRÉSIL  
CANADA**

***DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION,  
L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS  
BIOLOGIQUES :***

**ANNEXE 1 : ADDITION DE L'ÉTHYLÈNE POUR D'AUTRES PRODUITS  
(CL 2008/11-FL, ALINORM 08/31/22, ANNEXE III)**

**COMMENTAIRES DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 6**

**BRÉSIL :**

La délégation du Brésil est reconnaissante d'avoir la possibilité de présenter les commentaires suivants concernant la CL 2008/11-FL.

Nous sommes favorables à l'élargissement de l'utilisation de l'éthylène au mûrissement d'autres fruits tropicaux et à l'amorçage de la floraison des ananas.

Les raisons justifiant l'utilisation de l'éthylène pour amorcer la floraison des ananas sont semblables à celles fournies pour son utilisation aux fins du mûrissement des bananes et des kiwis.

Toute proposition visant à étendre l'utilisation de l'éthylène au mûrissement d'autres fruits tropicaux doit être justifiée par des données spécifiques comme cela a été fait pour appliquer l'éthylène au mûrissement des bananes et des kiwis.

**CANADA :**

Le Canada se réjouit de présenter les commentaires suivants sur la CL 2008/11-FL concernant l'inclusion de l'éthylène pour d'autres produits dans les *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique*.

Le Canada souhaite rappeler au Comité que l'intention de l'Annexe dans les *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* est de servir de liste indicative des substances que les autorités nationales pourraient utiliser. Chaque pays doit évaluer, par rapport aux critères établis, s'il est approprié ou non d'utiliser une substance particulière étant donné les circonstances régionales.

L'élargissement de l'utilisation de l'éthylène à d'autres produits ou à d'autres fins exigerait une justification appropriée. Pour l'instant, le Canada n'est pas favorable à l'élargissement de l'utilisation de l'éthylène à d'autres produits.